



Rapport d'activité 2012 et d'orientation 2013

*- Version provisoire -
Document de travail de l'Assemblée Générale*

Une stratégie volontaire au service des éleveurs et de la Santé

**Assemblée Générale
21 mars 2013**

Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire
Allée des Artisans, 2 – 5590 Ciney – Belgique
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – France
www.fesass.eu - fesass@fesass.eu

Sommaire

● Message du Président	3
● Les maladies animales en 2012 et 2013	4
○ Virus de Schmallenberg	4
○ Fièvre Catarrhale	6
○ Fièvre aphteuse	6
○ Pestes Porcines	7
○ ESB	7
○ Tuberculose bovine	8
● Le Politique de Santé Animale de l'Union	9
○ Un nouveau cadre réglementaire couvrant tous les aspects de la sécurité sanitaire	9
○ La Loi de Santé Animale	10
○ Les autres volets de la Nouvelle Stratégie	10
● Autres activités de la FESASS	13
○ La Journée technique BVD en Bavière	13
○ Les relations internationales	14
○ EPRUMA	14
● Vie de la Fédération	15
○ La FESASS au quotidien	
○ Un plan stratégique pour la FESASS	16

Message du Président de la FESASS

**« Le futur dépend de ce que nous faisons au présent »
Mahatma Gandhi**

Sur la base des informations données par la DG SANCO, nous indiquions dans le rapport d'activité et d'orientation précédent que 2012 serait marquée par l'adoption du projet de Loi de Santé Animale (LSA) par la Commission et le travail au sein du Conseil et du Parlement sur ce texte. Tel ne fut pas le cas, même si la DG SANCO a présenté lors du Comité Consultatif Santé Animale du 7 décembre 2012 une version quasiment finalisée de ce texte. Ce projet prend donc à nouveau du retard avec un calendrier qui s'allonge de plus en plus.



Didier DELMOTTE
Président de la FESASS

La FESASS plaçait de nombreux espoirs dans ce projet et lui a consacré par conséquent beaucoup d'énergie et de moyens. Elle est donc très préoccupée par ces reports à répétition et craint que le processus de codécision ne demande également beaucoup de temps. Je n'entends pas ici critiquer la Commission. Je souhaite au contraire souligner l'ampleur du travail réalisé par ses services ainsi que leur disponibilité à rencontrer et écouter les parties prenantes. Mais plus le temps passe et plus le risque est important de voir le projet de loi perdre son ambition initiale. La simplification et la modernisation du droit communautaire ainsi que le renforcement de la prévention constituaient les principaux objectifs qui fondaient ce projet. Ils ne doivent pas être négligés dans les débats qui vont se dérouler au cours des prochains mois. C'est l'un des messages que la FESASS rappellera aux législateurs européens et pour lequel elle prendra des initiatives auprès de ses partenaires européens. Il s'agit de disposer in fine, d'un cadre juridique qui permette de couvrir la Santé Animale dans sa globalité mais aussi qui assure collectivement l'efficacité du dispositif européen face à la multiplicité des risques.

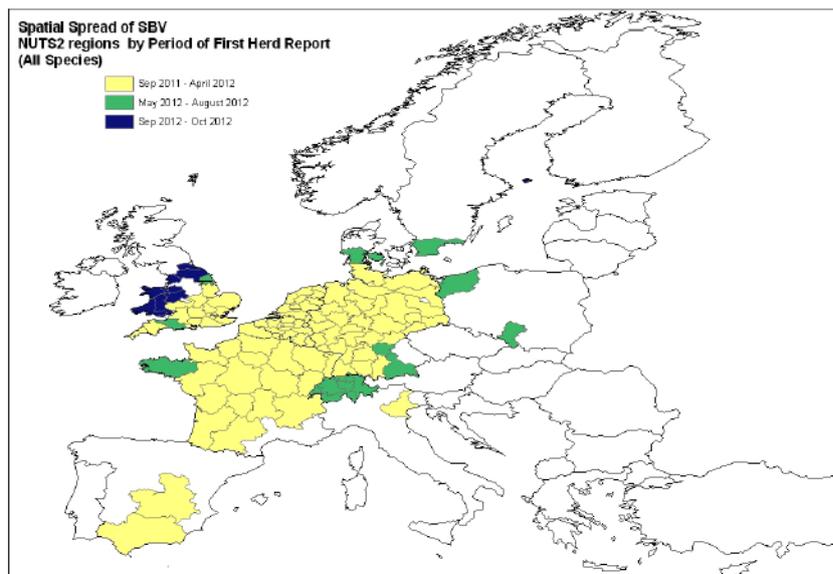
Nous avons conscience que cette loi ne résoudra pas tous les problèmes et qu'elle devra être complétée par l'adoption de mesures plus précises dans le droit dérivé. Avec la LSA, l'Union devrait donc entrer dans une longue période de révision de l'ensemble du droit de la Santé Animale. La FESASS devra veiller à ce que les évolutions générées par ces travaux permettent d'apporter encore plus de sécurité dans les fermes et aux consommateurs sans grever les coûts et la compétitivité de l'élevage européen. Mais face à l'étendue et à la complexité du projet et compte tenu des autres besoins des éleveurs notamment en ce qui concerne les maladies d'élevage, notre fédération doit renforcer ses capacités d'anticipation et de réaction. C'est dans ce but que nous avons décidé de nous doter d'un plan stratégique. Son adoption est une de nos principales priorités pour 2013. Avec ce plan, il n'est pas question d'essayer de couvrir l'ensemble des enjeux sanitaires l'élevage, mais au contraire de cibler les quelques domaines où la FESASS pourra apporter une contribution efficace à la construction de la Santé Animale de demain.

Les menaces sanitaires demeurent bien présentes aux portes de l'Union mais sont aussi encore trop fréquentes sur son territoire. L'émergence du Virus Schmallenberg à l'automne 2011 témoigne de la permanence des risques sanitaires et justifie, s'il en est besoin, l'investissement dans un dispositif de veille disposant d'une grande acuité et couvrant l'ensemble du territoire de l'Union. Au-delà de la vigilance, l'éradication des maladies les plus graves en termes de santé publique, de santé animale ou d'économie de l'élevage, doit demeurer la priorité. Le haut niveau de qualité sanitaire est en effet, l'un des facteurs déterminants du développement durable de l'élevage garantissant ainsi aux consommateurs européens leur sécurité alimentaire (quantité et qualité). Dans ce domaine, les progrès enregistrés sont très positifs mais exigent encore des efforts importants comme par exemple en matière de lutte contre la tuberculose.

Le Virus Schmallenberg *Une émergence de trop ?*

Au total, le continent européen a connu près de 6000 foyers de la maladie de Schmallenberg (VSB) d'après l'Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire pour la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 octobre 2012. Mais l'épisode n'est pas terminé. Son extension se poursuit notamment dans les zones qui n'avaient pas ou peu connu de foyers l'année dernière comme par exemple au Pays de Galles et au nord de l'Angleterre (cf. carte ci-contre). Officiellement, il y a 12 Etats membres qui ont déclaré des foyers mais dans des proportions très variables comme en atteste le tableau de la page suivante. Des investigations ont été conduites dans les autres Etats membres notamment sur des suspicions, mais qui n'ont pas été confirmées.

Les données collectées sur les effets cliniques et les pertes économiques attestent



Régions avec au moins un troupeau (toutes espèces) confirmé atteint en VSB par période de première notification
Source EFSA, Rapport technique Novembre 2012

de variations significatives entre les élevages.

Face à cette émergence, la FESASS et ses organisations membres ont été particulièrement actives tant auprès des éleveurs qu'au niveau européen et international. La FESASS a assuré le suivi de la maladie dans les Etats membres. Elle a aussi participé activement aux diffé-

rentes réunions qui ont traité de VSB (groupes et comités consultatifs de la Direction Générale de la Santé et de la Protection des Consommateurs (DG SANCO) ainsi qu'à la DG TRADE). Pour répondre aux attentes de ses membres et contribuer aux débats européens, la FESASS a réuni un groupe de travail en mars 2012. Il a réalisé un premier bilan entre les adhérents de

la FESASS, les représentants de la Commission européenne chargés de cette maladie à la DG SANCO et à la DG Trade, de l'Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA) ainsi que de l'OIE. Forte de ce travail, la FESASS a adopté une position officielle soutenant et encourageant la mobilisation européenne sur cette maladie tant en matière de surveillance et d'évaluation de l'impact économique que de recherche. Elle a également souligné la mobilisation rapide de la Commission, du groupe des Chefs de services vétérinaires et de l'EFSA face à cette émergence. Elle a demandé que l'Union soutienne la recherche sur cette maladie et s'est félicitée de l'octroi d'une enveloppe de 3 millions Euros par la Commission.

Suite aux demandes des organisations professionnelles dont la FESASS, la Commission a également organisé

une conférence sur cette maladie le 2 avril 2012. Cette réunion avait pour objectifs essentiels de :

- faire le point de la situation épidémiologique et des connaissances sur la maladie de Schmallenberg,
- donner une première information sur les recherches en cours,
- Rassurer les pays tiers en particulier sur les garanties aux échanges.

Si cette journée a permis de souligner la mobilisation de l'ensemble des acteurs face à cette maladie, elle a aussi montré la détermination de la Commission et des pouvoirs publics en général, à ne pas s'engager en matière d'indemnisation des éleveurs les plus éprouvés par cette maladie.

Il est apparu à l'occasion de cette conférence, suite une question de la FESASS, que les pays tiers n'ont pas lancé d'investigations afin de

s'assurer de l'absence de VSB sur leur territoire.

L'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) a elle aussi conduit une analyse des risques liés à cette émergence. Elle s'est basée sur les connaissances disponibles sur le virus Akabane qui est proche de VSB. Elle en a déduit une série de recommandations qui ont certainement permis d'encadrer les mesures restrictives prises par les pays tiers à l'égard des exportations européennes. Cependant ces recommandations inspirées de celles prévues pour la Fièvre Catarrhale, ont débouché sur l'adoption de mesures de précaution excessives avec la fermeture de marchés à l'exportation dont certains ne sont toujours pas réouverts en dépit des garanties fournies par les exportateurs.

En 2013, la FESASS mènera une analyse de l'impact de cette maladie sur une période

Tableau n°1 : Situation en Europe du Virus Schmallenberg
Août 2011- Octobre 2012

Pays	Nombre total d'élevages atteints	Foyers ovins	Foyers bovins	Foyers caprins
Allemagne	1 502	634	820	48
Belgique	231	155	74	2
Danemark	1	0	1	0
Espagne	5	5	0	0
Finlande	1	0	1	0
France	3 196	1 143	2 018	35
Italie	4	0	3	1
Luxembourg	28	6	22	0
Pays-Bas	351	108	237	6
Pologne	2	0	2	0
Royaume-Uni	310	223	87	0
Suède	1	0	1	0
Suisse	301	4	296	1
Total	5 955 (*)	2 278	3 562	93

Sources : EFSA (Rapport technique de novembre 2012)

(*) y compris d'autres espèces non détaillées ici telles que les bisons

de deux ans. Il s'agira d'essayer d'évaluer à l'aide des données collectées sur le terrain :

- la nature et l'ampleur des pertes,
- l'importance de la réponse immunitaire.

D'ores et déjà, la FESASS souhaite souligner que la transparence de l'Union et des Etats membres sur la situation de la maladie n'a pas été encouragée par l'attitude protectionniste de certains pays tiers. Cette réaction est d'autant moins acceptable que ces pays ne pratiquent aucune investigation sur leur territoire quant à ce type de maladie vectorielle. Dans la mesure où nous savons que nous risquons d'être confrontés à de nouvelles émergences, il faudrait saisir les instances internationales (OIE et OMC) afin qu'elles élaborent, en partenariat avec les parties intéressées, un sorte de code de bonne conduite lors d'apparition de telles maladies. Il s'agit d'éviter qu'à l'avenir ce type de réaction se reproduise dans des proportions identiques. Il faut aussi mesurer l'intérêt de fournir les garanties appropriées aux importateurs.

L'épisode de VSB appelle une autre remarque de la part de la FESASS. Nous l'avons formulé à plusieurs reprises tout au long de l'année 2012 dans diverses enceintes officielles comme le Comité Consultatif Santé Animale ou encore lors de la réunion de la Commission régionale pour l'Europe de l'OIE. Il s'agit de la vulnérabilité apparente de l'Union face aux maladies vectorielles exotiques. Il est essentiel que des investigations soient conduites sur les facteurs qui ont permis l'introduction à plusieurs reprises de telles

maladies dans des régions identiques. Heureusement que les éleveurs soutenus par un dispositif de surveillance efficace, ont pu donner à chaque fois une alerte rapide. Comme l'indique le Prof. Dr. Thomas METTENLEITER, Président des Friedrich Loeffler Instituts : « s'il y a une porte ouverte, il faut la rechercher, l'identifier et la refermer ». Pourtant, à notre connaissance la Commission ne mène aucune investigation dans ce domaine. La FESASS interpellera donc à nouveau en 2013 les institutions européennes sur ce point afin que l'EFSA soit saisie officiellement de cette problématique. Il s'agit d'une question vitale pour la prévention en Europe. Elle ne doit absolument pas être négligée et ce d'autant plus que demain ce pourrait être la Santé Publique qui serait menacée. En ce sens VSB ne doit pas être considéré comme une émergence de trop mais comme une ultime alerte pour nous permettre d'éviter une catastrophe.

Fièvre Catarrhale

La vaccination préventive un outil essentiel à condition de disposer de vaccins multivalents

Ces investigations sur les maladies vectorielles sont d'autant plus nécessaires que la fièvre catarrhale demeure une menace permanente. Depuis deux ans elle a regagné son aire d'expansion « naturelle » dans les 4 Etats membres au sud de l'Union (cf. tableau n°2). Les Etats membres plus au nord ont recouvré leur statut officiellement indemne. Mais la FCO demeure active dans l'Union. Elle a même sensiblement progressé par rapport à 2011 en Italie et en Grèce. Les Institutions européennes ont enfin adopté avec l'appui des

organisations professionnelles, la modification réglementaire permettant le recours à la vaccination préventive (cf. rapport d'activité et d'orientation de l'année dernière). Cette avancée était essentielle pour permettre d'améliorer la maîtrise de cette maladie. Mais elle demeure incomplète dans la mesure où nous ne disposons pas des outils vaccinaux qui permettraient une couverture plus large face aux risques. La recherche de vaccins multivalents doit être soutenue par l'Union et les Etats membres.

La Fièvre Aphteuse

La bonne situation de l'Union et les progrès d'autres pays incitent à intensifier la lutte

Comme nous l'indiquions l'année dernière les nouvelles sur le front de la lutte contre la Fièvre Aphteuse sont plutôt positives même si la maladie reste extrêmement menaçante. Elle est toujours très répandue dans le monde avec plus de 100 pays qui y sont confrontés plus ou moins fortement. C'est pour faire face à cette problématique et après le succès de lutte contre la peste bovine, que la FAO et l'OIE ont lancé une grande action visant au contrôle mondial de la maladie.

Parallèlement l'Union poursuit son action face aux menaces toujours présentes sur le pourtour de la méditerranée. En effet, l'Europe est très exposée avec la présence endémique de FA en Turquie et en Iran et les réapparitions ponctuelles dans d'autres pays tiers du Bassin méditerranéen comme par exemple en Israël, en Egypte et en Libye. Le soutien à la vaccination dans ces pays est donc une priorité absolue et la FESASS

Tableau n°2 : Situation sanitaire de l'Union en 2011 et 2012 (nombre de foyers déclarés)

Etats membres	ESB		Fièvre Aphteuse		Maladie vésiculeuse		PPC		PPA		FCO	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Bulgarie			12									
Chypre											9	
Espagne	5	8									5	7
France	3	1										
Grèce											7	90
Irlande	3	3										
Italie	1				23	7			29 (+ 2*)	74 (+17*)	12	232
Lituanie							5	3 (+1*)				
Pays Bas	1											
Pologne	1	3										
Portugal	4	2									1	3
Royaume Uni	6	3										
Total	24	20	12		23	7	5	3 (+1*)	29 (+ 2*)	74 (+17*)	34	332

apporte tout son soutien aux initiatives et actions de la DG SANCO en ce sens.

deux pays tiers a été décidée dans le cadre de la maîtrise de cet épisode. Une

surveillance et au contrôle des salmonelles.

Pestes Porcines

Forte détermination de l'Union et des éleveurs face aux Pestes Porcines

Les Pestes porcines classique (PPC) et africaine (PPA) sont présentes à la fois dans la faune sauvage et aux frontières orientales de l'Union. Elles sont toutes les deux préoccupantes même si l'ampleur des risques est bien plus importante en matière de PPA. En effet, on peut considérer que la situation de la PPC est maîtrisée grâce à une politique vaccinale offensive. Mais il faut demeurer vigilant comme le prouve la contamination à laquelle a été confrontée la Lettonie au second semestre 2012. Celle-ci est due à la faune sauvage biélorusse ou russe. L'instauration d'une zone tampon à la frontière de ces

campagne de vaccination de la faune sauvage est donc prévue par les autorités lettonnes et sera cofinancée par l'Union.

A l'inverse la crainte face à la Peste Porcine Africaine est bien plus importante car il n'y a pas de vaccin disponible. Or cette dernière demeure présente de façon endémique en Sardaigne et poursuit sa progression au sein de la Russie et en Ukraine.

La FESASS et ses organisations membres doivent s'investir en 2013 sur les dispositions préventives et de sensibilisation face à ces deux maladies. Pour la première fois nous réunirons un groupe de travail porcin qui s'investira sur ces questions. Il travaillera également sur les questions relatives à la

ESB

La fin de l'éradication

Il faut toujours être prudent avant de crier victoire mais les résultats enregistrés en matière d'ESB sont très satisfaisants. La lutte contre cette encéphalopathie s'achève. Après les 26 foyers déclarés en 2011 par 8 Etats membres, ce nombre est tombé à 20 et n'a concerné que 6 Etats membres en 2012.

Cette évolution plaide pour l'accélération des adaptations des mesures de surveillance et de précautions sans pour autant baisser la garde. Dans ce cadre, les recommandations formulées par la FESASS dans son rapport de l'année dernière sont toujours d'actualité.

Tuberculose bovine

La FESASS très préoccupée par cette maladie coorganise une conférence en septembre 2013

La situation au regard de la Tuberculose continue de se détériorer. Cette maladie est en progression sensible dans plusieurs Etats membres et est réapparue dans d'autres. La lutte et la surveillance sont fondées sur une stratégie construite à la fin des années 50. Elles ne semblent plus être bien adaptées à la situation épidémiologique actuelle, ni aux pratiques de l'élevage d'aujourd'hui. Par ailleurs, les contacts fréquents avec la faune sauvage compliquent la situation.

Consciente que cette maladie est donc encore loin d'être éradiquée dans toute l'Union, la FESASS réclame depuis plusieurs années un audit de la situation européenne et une adaptation de la stratégie suivie. Pour sensibiliser les Institutions et soutenir les actions conduites par ses membres, la FESASS a décidé d'organiser une conférence européenne sur cette maladie. Afin d'en renforcer l'impact, la FESASS a proposé aux deux associations belges d'épidémiologie de coorganiser cette manifestation. Celles-ci ont répondu positivement apportant ainsi un appui scientifique essentiel. Cette réunion devrait avoir lieu fin septembre 2013 à Bruxelles. L'EFSA et l'AFSCA soutiennent également ce projet.

Cette conférence aura pour objectifs :

- **d'échanger** entre les acteurs de terrain, les autorités vétérinaires et les

scientifiques sur la situation sanitaire de l'Union face à cette maladie et sur sa prophylaxie (acquis et difficultés),

- de rechercher les moyens de **restaurer la confiance** des éleveurs et des praticiens de terrains dans la surveillance et la lutte contre cette maladie,
- **d'identifier et proposer des pistes de travail à la Commission** afin qu'elle conduise une réflexion approfondie sur les évolutions nécessaires du dispositif européen pour renforcer l'efficacité des actions menées.

Cette journée devrait s'articuler autour de deux grandes parties :

- acquis et problèmes rencontrés,
- évolutions et perspectives.

Elle s'appuiera sur des contributions de spécialistes de haut niveau. Bien évidemment, nous souhaitons traiter des questions relatives à la surveillance, à la gestion des suspicions, à la faune sauvage ainsi qu'aux mesures de prévention y compris le recours à la vaccination.

La FESASS et ses partenaires souhaitent que cette réunion puisse déboucher sur des recommandations concrètes et constructives qui seront adressées aux autorités concernées.

La politique de Santé Animale de l'Union

Depuis l'adoption de la Nouvelle Stratégie de Santé Animale de l'Union européenne en 2008 et du plan d'action qui l'accompagnait un travail considérable a été réalisé par la DG SANCO mais aussi par les parties prenantes. Il s'est agi à la fois d'évaluer l'impact de divers projets comme la Loi de Santé Animale, de consulter sur les experts des Etats membres et les parties prenantes sur leurs attentes et surtout de concevoir les textes réglementaires nécessaires. D'autres actions ont été conduites. C'est ainsi que le Comité Consultatif de la Santé Animale a été mis en place ou encore que des opérations de communication sur la politique de Santé Animale européenne ont été organisées.

La FESASS s'est fortement investie dans tous ces domaines. Il s'agit en effet de poursuivre la construction de l'Europe de la Santé Animale en renforçant l'efficacité de son cadre réglementaire et en assurant la mobilisation collective et partenariale de tous les acteurs.

Un nouveau cadre réglementaire couvrant tous les aspects de la sécurité sanitaire...

Un dispositif ambitieux qui devrait être bientôt soumis au Parlement et au Conseil.

En matière réglementaire, la Commission a poursuivi en 2012 l'élaboration des textes cadre afin de mettre en œuvre la nouvelle stratégie de santé animale : « mieux vaut prévenir que guérir ». Ainsi le paquet réglementaire attendu couvrira également la santé des plantes. Il sera intitulé « **Des animaux et des plantes sains pour une alimentation plus sûre** » et devrait comporter les cinq textes suivants :

- La Loi de santé animale,
- La Loi de santé des plantes,
- La réglementation sur les semences végétales
- Le règlement « contrôles »
- La décision sur les dépenses vétérinaires et santé des plantes.

Ce projet est très ambitieux.

Il a pour objectif la modernisation et la simplification du cadre réglementaire global de la sécurité alimentaire dans l'Union. Il doit aboutir sur une approche intégrée du même type que celle de la Loi alimentaire, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une approche réglementaire allant « de la fourche à la fourchette ». Cependant compte tenu des enjeux et de la complexité de cette approche, la préparation de ces propositions a demandé beaucoup plus de temps que prévu et leur adoption par la Commission a dû être reportée à plusieurs reprises. D'après les services de la DG SANCO, l'ensemble du paquet réglementaire devrait enfin être transmis officiellement au Conseil et au Parlement pour la fin avril. Les discussions se dérouleront alors au sein de ces deux institutions. Il va s'agir d'une phase très délicate car il nous faudra veiller à bien informer les législateurs sur les points

fondamentaux de ces textes. La FESASS, appuyée par ses organisations membres, aura à rédiger des argumentaires et à multiplier les contacts avec les parlementaires européens, leurs différents groupes politiques ainsi qu'avec les experts du Conseil des ministres et des Etats membres. Il est impératif de s'assurer que chacun d'eux soient sensibilisés aux principaux enjeux mais aussi soient bien informés de nos propositions dans ce domaine. Nous insisterons sur les trois points suivants :

- L'importance de l'approche préventive qui doit être suivie à tous les niveaux depuis l'Union jusque dans chaque exploitation. La prévention constitue un véritable investissement pour préserver l'autonomie et la qualité alimentaire de l'Union au cours des prochaines décennies ;
- L'intérêt de profiter de cette refonte du cadre réglementaire pour

encourager une approche et une organisation plus collective de la Santé Animale qui constitue un facteur de succès éprouvé depuis près d'un siècle dans certains Etats membres ;

- La nécessité absolue de renforcer la compétitivité des exploitations européennes d'une part en veillant à ne pas alourdir le fardeau administratif supporté par les différents opérateurs et d'autre part, en veillant à ce que des exigences identiques soient imposées aux importations.

La Loi de Santé Animale et la décision concernant le financement constituent les deux textes les plus importants pour les éleveurs et l'activité de nos organisations membres.

La Loi de Santé Animale

La FESASS se concentrera en 2013 sur les travaux concernant cet élément central du futur cadre réglementaire européen

Nous avons consacré notre Assemblée Générale 2012 à ce projet. Nous avons adopté à cette occasion une nouvelle contribution de la FESASS sur ce texte. Aujourd'hui les travaux au sein de la Commission s'achèvent. Le projet est désormais structuré en 8 parties et comporte 260 articles ainsi que 3 annexes. La responsabilité des différents acteurs, la catégorisation des maladies, la biosécurité, la surveillance, les programmes d'éradication, les plans d'urgence et la gestion des crises, le recours à la vaccination, l'identification, la traçabilité et les mouvements y compris les importations et les exportations constituent

les principaux thèmes traités dans ce texte. Il porte à la fois sur les animaux terrestres et aquatiques et concerne aussi bien les animaux de rente que les animaux de compagnie. Il vise également la faune sauvage.

La FESASS a largement contribué aux débats et réflexions sur la LSA en s'appuyant sur un groupe de travail mais aussi son Conseil d'administration et sur les apports des organisations membres. Elle est intervenue soit directement auprès de la Commission en sollicitant des entretiens sur des questions précises, soit lors de réunions plus officielles comme les comités consultatifs. Enfin elle a adressé diverses contributions à la DG SANCO mais aussi aux Chefs des Services vétérinaires des Etats membres. Grâce à cette mobilisation et à ce travail de longue haleine, plusieurs avancées ont été obtenues telles qu'une répartition plus équitable et plus raisonnable des responsabilités en matière sanitaire avec l'intégration dans ce texte de la responsabilité de tous opérateurs, des vétérinaires et des Etats membres. Cependant, il nous faudra essayer d'obtenir du Parlement et du Conseil la prise en compte d'autres revendications. Dans la logique développée ci-dessus nous considérons par exemple que ce texte devrait inciter à :

- L'organisation collective des éleveurs pour assurer une application homogène des exigences sanitaires,
- La mise en place de réseaux de surveillance qui garantissent une veille efficace sur l'ensemble du territoire de l'Union et qui structurent un partenariat

fort entre les éleveurs, les vétérinaires praticiens, les laboratoires et les services publics.

- Une gestion adaptée des mouvements permettant de renforcer la traçabilité et la maîtrise des risques sanitaires tout en assouplissant certaines règles quand les dangers sont faibles.

A cet égard la FESASS devrait organiser un séminaire en 2013 sur le traitement des échanges d'animaux vivants et de leurs produits dans la Loi. Par ailleurs, une fois la version officielle du projet disponible, notre fédération rédigera des argumentaires courts et ciblés sur certains points clefs du projet. Enfin elle recherchera des synergies avec les autres parties prenantes pour promouvoir notamment la philosophie d'ensemble du projet.

Les autres volets de la nouvelle stratégie

La FESASS se concentrera en 2013 sur les questions de financement, de préparation aux crises, de réglementation du médicament et de bien-être

Mais nos actions devront également porter sur tous les autres projets en cours ainsi que sur ceux qui devraient rapidement être à l'ordre du jour pour la DG SANCO une fois la proposition de LSA adoptée par la Commission. En effet, Lorsque ce texte aura été officiellement voté par le Conseil et le Parlement, il va donner lieu à une refonte importante de l'acquis communautaire. Ce travail est sensé s'opérer dans les trois années qui suivront (période transitoire) 49 règlements, directives et décisions sont concernés. Les

orientations fixées par la LSA, le règlement contrôles et la décision financière seront alors déterminants pour les choix en matière de droit dérivé européen et de l'application dans les Etats membres.

En ce qui concerne la décision financière, la FESASS devra élaborer des propositions argumentées sur la nécessité de disposer de moyens financiers publics pour garantir une surveillance efficace et homogène sur l'ensemble du territoire de l'Union ainsi que l'indemnisation des éleveurs en cas de foyers ou de mise en place de mesures préventives. Elle devra aussi s'investir sur les travaux en cours à la DG AGRI concernant la révision des dispositions encadrant les aides d'état.

La bonne préparation et gestion des crises par les Etats membres et la Commission a fait l'objet d'une évaluation en 2012. La FESASS et plusieurs de ses adhérents ont été auditionnés par le cabinet chargé de cette étude. Ce fut l'occasion pour chacun d'apporter des éléments concrets, soulignant l'importance d'une approche collective et partenariale de ces questions.

En 2013, la Commission devrait publier une communication avec des recommandations générales mais ne prévoirait pas de proposition législative en plus de la partie traitée dans le projet de Loi de Santé Animale. Il est essentiel que la Loi et la communication prévue par la Commission rappellent l'importance d'une approche partenariale en matière de gestion des crises et de plan d'urgence. Il s'agit

d'associer nos organisations dès la conception des plans, lors des exercices d'entraînement et d'évaluation et lors de la mise en œuvre de ces plans. Forts de l'expérience du terrain, nous savons combien il est vital d'être en mesure de mobiliser immédiatement les éleveurs pour réussir la maîtrise des épizooties. Nos organisations avec leur compétence technique et leur maillage du terrain sont en mesure d'assurer une telle mobilisation.

En 2012, les travaux concernant la réglementation du médicament vétérinaire ont été poursuivis au sein des différentes directions de la Commission chargées de ce dossier. La Commission a ici quatre objectifs :

- améliorer la disponibilité du médicament vétérinaire dans toute l'Union,
- réduire le fardeau administratif (notamment en ce qui concerne l'obtention des AMM),
- favoriser la mise en place d'un marché unique du médicament vétérinaire,
- contribuer à la lutte contre le développement des antibiorésistances.

La FESASS et ses membres ont participé aux consultations conduites en 2010 et 2011. La Commission est entrée depuis dans la phase de rédaction de deux textes l'un sur les médicaments et l'autre sur les aliments médicamenteux. Nous ne disposons d'aucune information sur les choix opérés. Mais ceux-ci bien qu'attendus en 2012, n'ont toujours pas été publiés par la Commission. Elle prévoit de soumettre ce projet au Conseil et au Parlement cette année. Lorsque ce projet sera disponible la FESASS analysera les évolutions proposées et interviendra en

conséquence afin que la nouvelle réglementation réponde aux attentes des éleveurs notamment pour combler l'absence ou la réduction du nombre de médicaments disponibles.

La FESASS est aussi très attentive au projet de modification du règlement 1760/2000 permettant le recours à l'identification électronique des bovins. Cette proposition a fait l'objet de discussions importantes au Parlement européen et au Conseil. Il apparaît que les Etats membres ne sont pas tous prêts à s'investir rapidement dans ce domaine. Une période transitoire de 7 ans a été évoquée pour servir de base à un accord au Conseil. La FESASS qui a été consulté par la Commission partage les préoccupations en matière d'harmonisation des normes techniques. C'est pour nous l'un des préalables essentiel. La présidence irlandaise souhaite obtenir un accord sur ce dossier avant la fin du premier semestre et le Parlement a également prévu de se prononcer en juin prochain.

L'Unité bien-être animal est très active. Elle a ainsi organisé une conférence en février 2012 pour présenter les orientations de la Commission pour une nouvelle stratégie de l'Union en matière de bien-être animal. Il s'agit de doter l'Union d'une politique d'avantage axée sur les résultats plus que sur les moyens utilisés pour les atteindre. Cette approche intéressante car elle permettrait une plus grande souplesse dans la gestion du bien-être. Toutefois, elle imposerait de disposer d'une série d'indicateurs objectifs pour mesurer les résultats

obtenus. En 2013, cette question va faire l'objet de consultations auxquelles la FESASS devra participer. D'autres dossiers comme le bien être porcin et le bien être lors des mouvements continuent de faire l'objet de discussions suivies par notre fédération.

Les autres activités de la FESASS

La FESASS est avant tout une organisation européenne. Elle s'investit néanmoins au plan international car avec la globalisation de l'économie et des échanges il est nécessaire d'avoir une approche sanitaire mondiale. C'est dans ce but que la FESASS entretient des relations privilégiées avec l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) depuis de nombreuses années. Cette institution a des missions essentielles non seulement en termes de normes et de standards internationaux (y compris en matière de formation vétérinaire), mais aussi en ce qui concerne la collecte et la diffusion d'informations sur la situation sanitaire dans le monde. Enfin, elle œuvre au développement de services vétérinaires performants en insistant sur la nécessité de s'appuyer sur une bonne organisation collective des éleveurs. La FESASS, en tant qu'organisation professionnelle européenne, contribue aux réflexions et à la diffusion des informations de l'OIE. Elle devra en 2013 formuler des propositions pour accroître ces échanges notamment pour les maladies d'élevage.

Les maladies non réglementées sont en effet au cœur des préoccupations quotidiennes des éleveurs. C'est donc très naturellement que les organisations membres attendent de la FESASS une implication forte sur ces maladies. Concrètement cet engagement s'est traduit jusqu'à présent par l'organisation de journées thématiques favorisant les échanges sur des questions techniques comme ce fut le cas en 2012 avec le BVD Day à Grub. Mais le plan stratégique en cours d'élaboration devra préciser s'il est possible d'aller bien au-delà notamment en matière de garanties aux échanges.

Les actions internationales

La FESASS a participé à la session générale et à la 25^{ème} conférence de la Commission régionale pour l'Europe de l'OIE.

Comme nous l'indiquons dans le rapport de l'année dernière, la FESASS a continué de suivre les travaux de l'OIE. Cette institution occupe désormais une place incontournable dans le domaine sanitaire international mais aussi au sein de l'Europe. Un accord de partenariat a été signé entre l'OIE et la Commission européenne. Dans le cadre de ce partenariat, des représentants de l'OIE participent aux travaux des comités consultatifs. Ils apportent ainsi leur expertise internationale. Depuis sa création, la FESASS bénéficie d'une excellente relation avec l'OIE qui est soucieuse d'entretenir des échanges réguliers avec les organisations collectives de l'élevage. C'est ainsi que la FESASS a participé à l'Assemblée mondiale de l'OIE qui rassemble en mai à Paris, les Chefs des Services vétérinaires du monde entier. Il est donc possible de lier de nombreux contacts à cette occasion et d'y recueillir de multiples informations. De surcroît, le programme technique est toujours très intéressant. Par exemple, lors de cette réunion en 2012, les délégués ont adopté de nouveaux principes directeurs génériques sur le bien-être animal dans le domaine des systèmes de production animale ainsi qu'un nouveau chapitre sur le bien-être des bovins de boucherie.

La FESASS a également été

invitée à participer à la 25^{ème} conférence de la Commission régionale pour l'Europe de l'OIE. Cette réunion a rassemblé pendant une semaine à Fleesensee en Allemagne, les Chefs de service vétérinaire du continent européen, ainsi que des représentants des organisations internationales ou européennes. Les discussions ont porté sur plusieurs questions majeures dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux, notamment sur les approches à privilégier en Europe en matière de bien-être animal et sur l'importance de la faune sauvage dans la lutte contre les maladies animales,

La FESASS a participé activement au débat et elle a disposé d'un temps de parole pour présenter ses activités.

En 2012, l'OIE a également apporté son soutien aux travaux de la FESASS. C'est ainsi que la responsable du Bureau de Bruxelles de cette institution a participé à notre Assemblée Générale et au groupe de travail sur le VSB.

En 2013, nous poursuivrons ces relations et étudierons avec l'OIE les possibilités de conduire en commun un travail sur les garanties aux échanges. Nous solliciterons également son expertise lors du séminaire que nous souhaitons organiser sur la traçabilité et les mouvements dans le cadre des discussions sur la LSA.

BVD Day

L'éradication de la BVD est possible mais à conditions de se doter des moyens suffisants

Réalisée avec le soutien actif

du TGD Bayern et plus particulièrement avec l'engagement total du Dr Gerhard WITTKOWSKI, la 2^{ème} journée technique de la FESASS était consacrée à la BVD. Elle s'est déroulée le 6 décembre 2012 à Grub en Bavière. Elle a réuni 180 personnes venant de 14 pays différents. Ce haut niveau de participation montre combien le sujet est important et d'actualité. En effet, cette maladie est bien présente en Europe et est à l'origine de pertes importantes dans les élevages qui en sont atteints. Déjà 12 pays européens ont instauré une lutte obligatoire. Dans ce contexte, il était essentiel de faire le point sur l'état d'avancement de la lutte et sur les problèmes rencontrés.

Les programmes conduits en Bavière, Saxe Anhalt et Saxe, Irlande, Italie, Autriche, Suisse et Norvège ont été présentés. Pour les intervenants l'éradication est possible. Ils ont ajouté que les programmes mis en place ont rencontré et rencontrent toujours un grand succès chez les éleveurs. Mais, ils ont également souligné que des programmes d'une telle ampleur imposent une bonne concertation préalable et un plan de communication suivi tout au long de leur mise en œuvre.

Au niveau économique, le représentant norvégien a expliqué que son pays a bénéficié de conditions favorables avec la faible densité de l'élevage. Son pays est indemne depuis 2004. Le programme a coûté 7 millions d'Euros pour éradiquer la BVD mais l'élevage norvégien a gagné 18 millions d'Euros grâce à l'amélioration de la situation

sanitaire de ses troupeaux. Par conséquent pour les éleveurs de ce pays si c'était à refaire, ils le referaient !

Les dispositions actuelles de la réglementation de l'Union européenne ne permettent pas l'instauration de garanties additionnelles pour cette maladie. Mais pour la FESASS, il est clair que les éleveurs engagés dans ces programmes seront fort logiquement demandeurs de garanties spécifiques lors des échanges. C'est pourquoi elle propose de coordonner les efforts et de mener une réflexion sur les équivalences possibles et sur les modalités de leur reconnaissance.

D'une façon plus générale, la question de l'investissement de la FESASS sur les maladies non réglementées constituera l'un des points

clefs du plan stratégique.

EPRUMA

Une plateforme partenariale très active

La FESASS est membre de la plateforme pour une utilisation responsable du médicament vétérinaire. Il s'agit d'un partenariat qui réunit les organisations européennes représentant notamment les éleveurs, les vétérinaires, l'industrie du médicament vétérinaire et les pharmaciens. En 2012, cette plateforme a concentré ses travaux sur la réalisation de documents de sensibilisation dans diverses langues européennes. Elle a également participé à diverses manifestations comme la conférence sur les antibiorésistances organisée

par la présidence danoise à Copenhague.

En 2012, la FESASS a poursuivi son développement en accueillant Animal Health Irland (AHI) parmi ses membres. Cette adhésion a été possible grâce aux nombreux contacts pris lors des missions ou réunions internationales de notre fédération ou auxquelles elle est associée. A ce titre en 2012, la FESASS a été particulièrement importante avec plus d'une soixantaine de jours consacrés à ce type d'activités et de 1 à 4 représentants de notre fédération ont été mobilisés à ces occasions. Il est vrai que la FESASS essaie d'être présente et de communiquer le plus possible pour promouvoir la philosophie et le travail de ses membres. C'est dans cet esprit que le site web de la FESASS a été créé en 2012 et qu'il devra être développé en 2013.

Mais nonobstant sa forte mobilisation, la FESASS va devoir renforcer ses capacités techniques et améliorer ses méthodes de travail pour faire face à l'accroissement des travaux de réglementation sanitaire des Institutions européennes au cours des prochaines années et répondre aux demandes de ses membres. C'est l'objet du plan stratégique actuellement en cours d'élaboration et dont elle devrait se doter cette année.

La FESASS au quotidien

En créant la FESASS, ses membres fondateurs souhaitaient se doter d'un outil souple d'échange et de représentation. Cet objectif a été atteint grâce à la mobilisation de tous.

En 2012, la FESASS a eu une activité très importante compte tenu de sa petite taille. Son Président, son Trésorier, ses Vice-Présidents et son Coordinateur ont rencontré les Institutions européennes à de multiples occasions. Au total c'est plus de trois mois de travail (dont 2 à Bruxelles) qui ont été consacrés à ces activités.

Par ailleurs, grâce à la mobilisation de ses membres et de son secrétariat, la FESASS a été en mesure de s'investir et de

contribuer aux débats européens concernant tous les grands dossiers évoqués dans le présent rapport moral mais aussi plus ponctuellement et à titre d'exemples : la prévention et la lutte contre les ESST, l'antibiorésistance, ou encore les actions de communication avec notre participation à la conception de la semaine vétérinaire 2012.

Le projet de plan stratégique bientôt adopté

La décision de doter la FESASS d'un plan stratégique a pour objectif de structurer la vision à long terme de notre fédération alors qu'elle va être confrontée à la multiplication des dossiers sanitaires et à l'évolution des

attentes de ses membres. Un pré projet a été bâti sur la base des réflexions conduites au sein du Conseil d'administration. En 2013, les organisations membres sont invitées à travailler sur la base de ce document. Pour mieux cerner les attentes une analyse plus complète sera réalisée auprès des membres. Il est en effet essentiel de s'assurer que les engagements pris répondent bien aux besoins des éleveurs et que la FESASS sera en mesure de les tenir dans les délais prévus. Il faudra donc faire des choix et adapter les moyens de notre fédération en conséquence. Cela passera aussi par la révision annoncée de nos statuts et certainement par l'ouverture à de nouveaux membres.

La période 2013 à 2016 s'annonce particulièrement chargée dans le domaine réglementaire. La FESASS aura le devoir de veiller à ce que dans un contexte budgétaire très contraint, les décideurs européens et des Etats membres ne cherchent pas à se décharger de leurs responsabilités sanitaires sur les différents intervenants. Au contraire, il faudra veiller au maintien de moyens suffisants de la part de l'Union européenne, des Etats membres et des opérateurs.

Ces enjeux sont d'autant plus importants que les menaces sanitaires demeurent bien présentes au sein et à l'extérieur de l'Union. Dans ce contexte il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur une analyse prospective et partenariale à l'écoute et au service des éleveurs. C'est l'objectif de notre fédération.